

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 20

OBJET :

Attribution d'une bourse projet
jeune (BPJ) pour un
accompagnement au passage du
permis de conduire à
Mme DECATOIRE Charlotte

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGERADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN Procuration à M. BRIANCHON
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme PHILIPPON

Absents

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme SOUMAT

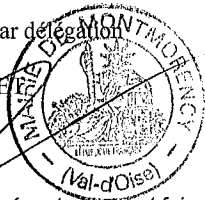
Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : 08 DEC. 2023

Publiée le : 08 DEC. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 08 DEC. 2023

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORHET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°20

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE (BPJ) POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE A MME CHARLOTTE DECATOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20 en date du 19 juin 2006 relative à la mise en place des Bourses Projets Jeunes (BPJ) au sein de la ville de Montmorency et fixant les modalités du règlement intérieur des BPJ dont la dernière modification résulte d'une délibération du Conseil municipal n°23 en date du 10 décembre 2020.

Considérant qu'il convient d'encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes et d'aider à la réalisation de projets,

Considérant que l'obtention du permis de conduire est bénéfique à Mme Charlotte DECATOIRE dans le cadre de ses activités professionnelles

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 15 novembre 2023

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

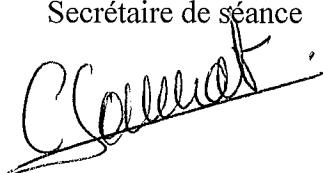
DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur du dispositif « Bourses Projets Jeunes »

- Mme Charlotte DECATOIRE, d'un montant de 500€ dans le cadre de l'obtention du permis de conduire

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

